

L 1

recue A/R le 10/6

Géraldine & Mark Whitcombe-Power  
Domaine des Escavalins  
Quartier Camp Long  
83210 BELGENTIER

GWP – Chef d'Exploitation Tel: 06 24 69 45 91

[gerry@olives-en-provence.com](mailto:gerry@olives-en-provence.com)

MWP – Tel: 06 24 69 45 91

[mark@olives-en-provence.com](mailto:mark@olives-en-provence.com)

Notre site web:

[www.olives-en-provence.com](http://www.olives-en-provence.com)

SIREN: 529 201 584

TVA/VAT: FR41 529 201 584



Belgentier le 7 Juin 2017

**Monsieur le Commissaire Enquêteur**  
Poste restante La Mairie de Belgentier

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Depuis le 30 juin 2004, nous sommes propriétaires exploitants agricoles du domaine des Escavalins, une ferme de 2 000 oliviers qui est aujourd'hui certifiée BIO<sup>1</sup> et soutenue par la Chambre d'Agriculture du Var à Vidauban.<sup>2</sup> Le Domaine de 39 ha, situé sur la commune de Belgentier, et sur laquelle nous sommes la seule entreprise agricole, constitue un patrimoine d'une richesse exceptionnelle qu'il nous faut préserver, valoriser et gérer.

Nous avons bien pris note que la Mairie dans le cadre de la révision de son PLU a désignée des zones agricoles sur son territoire.

Cette nouveauté démontre la reconnaissance par l'autorité publique de l'importance accordée à l'agriculture en tant qu'activité économique mais également comme facteur déterminant de la préservation du paysage et du patrimoine provençal. Il est à noter par ailleurs que l'agriculture participe activement à la protection contre l'incendie dans cette Commune étant précisé que les massifs de Belgentier sont classés sensibles. De même que dans le rapport environnemental du PLU il est rappelé que "la culture de l'olivier garantit le maintien du sol et limite les risques de mouvement de terrain."

En ce qui concerne notre exploitation agricole, le PLU a *partiellement* répondu à nos attentes, puisque le PLU n'a pas pris en compte certains éléments qu'une telle exploitation exige.

De ce fait, il faut remonter dans le temps pour voir que le Domaine des Escavalins a toujours été une ferme reconnue dans la commune pour ses oliviers et ses cerisiers.<sup>3</sup> En 2003, la municipalité écrivait dans un courrier dont nous étions les destinataires dans le cadre de notre achat du domaine: "je vous confirme tout l'intérêt que je porte à votre démarche de vouloir revitaliser cette campagne pour y exploiter principalement ses ressources avec l'oliveraie, l'apiculture et l'élevage de caprins et d'ovins, tout cela dans le respect de la préservation du site... Je ne manquerai donc pas de demander l'inscription de ce secteur en zone agricole."<sup>4</sup>

<sup>1</sup> voir **Annex A**, Attestation d'Engagement Bio

<sup>2</sup> Voir **Annex B**, Contrat d'Accompagnement pour la Conversion Bio

<sup>3</sup> voir **Annex C**, la carte des Archives à Draguignan qui date des années 1840

<sup>4</sup> voir **Annex D**, une lettre de la Mairie concernant les Escavalins du 6 mars 2003 qui a été faxé à notre Notaire. n.b. le domaine a été tristement négligé pendant quelques décennies avant notre arrivée.

En effet, nous avons acheté ce terrain avec l'intention de rénover la ferme et nous avons rapidement obtenu l'autorisation de la Direction Départementale de l'Agriculture du Var à Toulon.<sup>5</sup> Cette autorisation nous a donné le droit d'exploiter jusqu'à 30 ha et fut même une clause suspensive de notre compromis de vente sans quoi notre achat n'aurait pas vu le jour.

Depuis cet achat en date du 30 juin 2004, nous avons travaillé pendant 12+ ans sur la rénovation de la ferme, sur:

- le défrichement de 6.5 ha des vergers abandonnés
- la taille et la restructuration d'anciens oliviers (100+)
- la plantation et l'entretien de 1,900 nouveaux oliviers
- l'entretien des vergers et le développement de notre politique de couper l'herbe avant la récolte en automne (et pas en mai/juin) pour encourager la bio-diversité et l'agro-écologie en laissant toutes les fleurs dans les vergers ouverts semer en profitant des abeilles et des autres insectes et des petits animaux (chauve-souris, souris, loires, reptiles, etc) qui sont également chassés par les oiseaux notamment les rapaces (buse, épervier, aigle Bonelli) qui sont attirés par les nouveaux espaces ouverts dans les vergers.
- la rénovation totale de la bastide et son cabanon
- la construction d'un hangar agricole pour les outils agricoles
- et l'installation d'un moulin pour faire notre huile d'olive Bio et sa mise en bouteille tout au domaine.<sup>6</sup>

Nous allons éventuellement planter encore 1 000 oliviers pour y arriver à plus de 10 ha (1 SMI) en oliviers, en sachant que le relief très accidenté de notre terrain est un facteur limitant mais qu'une oliveraie de 10 ha peut permettre d'assurer une certaine viabilité économique, ce qui est évidemment le but de toutes entreprises agricoles.

En réalité, les marges économiques agricoles sont très fines et toujours sujettes aux caprices du temps. Seule, la production d'huile d'olive ne suffit pas. En particulier quand la récolte n'est jamais sûre. De ce fait, comme toutes autres fermes, nous sommes contraints à la diversification pour assurer la pérennité de la ferme.

Dans le but de la rendre agricole rentable, la ferme poursuit des activités multifonctionnelles de tradition provençales mais particulièrement gouvernées par des principes d'agro-écologie en Bio, dans les éléments suivants:

### Cultures

- **Oliviers:** A ce jour 6.5 ha sur les 30 ha autorisés par la DDA sont plantés en oliviers et nous envisageons encore quelques nouvelles plantations d'environ 3 à 4 ha.
- **Truffière:** Nous poursuivons la revalorisation d'une zone boisée pour le développement de la truffe (*melanosporum* et *estivum*).
- **Diversification potentielle:** cerisiers, abricotiers, amandiers, artichauts, safrans (que nous avons déjà plantés) entre autres.
  - *Pour tout ce faire:* il faut défricher le terrain et poser un réseau d'arrosage et une ou plusieurs cuves d'eau sur une partie haute et plate du terrain pour gérer l'approvisionnement d'eau par gravité vers les nouveaux vergers.

---

<sup>5</sup> voir **Annex E**, la lettre de la Direction Départementale de l'Agriculture du Var du 22 avril 2004. Cette lettre a accepté les conditions de notre capacité et d'expérience agricole professionnelle requises et nous a donné l'autorisation d'exploiter une superficie jusqu'à 1.2 Unités de Référence (UR) qui est égale à 30 ha d'exploitation: étant donné que par arrêté préfectoral du Var 1 UR est égale à 2.5 Surface Minimale à l'Installation (SMI) et que les superficies SMI pour les Oliviers sont ½ SMI = 5 ha et 1 SMI = 10 ha

<sup>6</sup> Voir **Annex F**, l'historique de notre travail aux Escavalins, le certificat INSEE et Brevet Marque.

### Agro-pastoralisme

- **Élevage:** le couplage de l'élevage et des cultures est très important. En été 2017, sera installé un petit troupeau de chèvres dans la truffière pour assurer le débroussaillage. Puis par la suite, nous allons mettre des brébis dans les vergers pour nettoyer l'herbe autour des pieds d'oliviers, avec leur apport d'engrais naturel.<sup>7</sup>
- *Pour ce faire:* il faut construire des abris soleil / pluie / temps un peu partout. Eventuellement, ce projet ovins / caprins s'étendra dans les autres zones boisées à travers le domaine.

### Apiculture

- **Abeilles** et leur miel. Depuis 2014, nous développons au fur et à mesure notre cheptel de ruches pour la conservation des abeilles noires Provençales.

### Agro-forestier – “forêt modèle” de Provence

- **Sylvopastoralisme:** une bonne collaboration entre les zones boisées et les ovins / caprins est très importante pour encourager la biodiversité Provençale sur l'ensemble du domaine.
- La gestion de la forêt favorise les principales essences mellifères dont profitent les abeilles qui concourent au maintien de cette biodiversité, et actuellement nous conservons les essences forestières, mais si le nouveau PLU classe tous les bois “Npr” une telle gestion ne sera pas possible et sera contradictoire avec les principes de contrôle des risques contre les incendies.
- Nous souhaitons insister sur le fait que la gestion de nos bois nous permettrait d'exploiter une partie de nos pins pour la production *in-situ* de granulats destinés au chauffage.
- *Pour ce faire :* il faut envisager la construction d'un abri / bâtiment pour le traitement de bois enlevé et pour produire les granulats. **Pour toutes ces activités dans les bois, il s'avère nécessaire que les parties des espaces boisés classés situés en zone “Npr” soient supprimés.**

### Potentialité

- Pour les bêtes: un quai / abri de traitement de brébis.
- Pour l'agro-tourisme: visites à thèmes, accueil à la ferme ( eg des écoles, nos clients du gîte, ou autre public), avec nos partenaires l'Office de Tourisme, Gîtes de France, AgriBioVar et “Bienvenue à la Ferme”.
- *Pour ce faire :* nous aurons besoin de prévoir éventuellement un petit centre / abri d'accueil avec toilette sèche.

**En effet, la délimitation actuellement proposée de notre ferme en A protégé et N protégé serait catastrophique car elle ne correspond ni à l'agro-écologie, ni à la réalité économique.**

Le relief très accidenté de notre terre limite considérablement les possibilités d'installer des locaux nécessaires à l'exploitation de l'oliveraie, de l'agro-pastoralisme et de la sylviculture, mais les zones plates sont parsemées dans le domaine,<sup>8</sup> juste suffisantes pour permettre les activités agricoles décrites.

**Donc, objectivement nous voulons que cette révision du PLU donne au domaine entier une classification agricole “A”, et non “Apr”, telle qu'a reconnu la Mairie en 2003.<sup>9</sup>**

Notez que notre problématique, toute personnelle qu'elle puisse paraître, semble pourtant trouver un réel écho de la part des instances officielles qui ont élaboré en 2012 le Guide méthodologique intitulé « **Construire un projet de réservation de l'espace et de développement de l'activité agricoles** » mentionné dans le préambule du document de 2015 non moins officiel dénommé « **Suggestion pour la rédaction du règlement de la zone A des PLU** ».

<sup>7</sup> A ce fait, nous formons actuellement un jeune chien Border Collie dans le cavage et le troupeau.

<sup>8</sup> Voir **Annex G**, Cartographie du domaine, parcelles cadastrales, zones plates, classification voulue pour le nouveau PLU et chenaie.

<sup>9</sup> idem Annex G.

Nous relevons avec intérêt que dans la rubrique consacrée à la traduction du projet agricole dans les documents d'urbanisme du guide précité, il est spécifié (page 84) que **« l'enjeu est de trouver par un règlement adapté le moyen de répondre au maintien de la diversité des espaces agricoles et de répondre au maintien des conditions d'exploitation et d'adaptation de l'outil de production »** ; il est également souligné (page 111) qu'en ce qui concerne l'agroforesterie **« l'association de plantations d'oliviers avec des pâturages ou des cultures semblent bien fonctionner. Le maintien de ce type d'association semble bénéfique aussi bien sur la production des élevages que des cultures et par contre coup contribue aussi à la stabilisation des revenus et des populations vivant de cette production »** et de rajouter page 21 que l'accent doit être mis sur la « valorisation des espaces au regard de leur multifonctionnalités et leur capacité d'adaptation à la diversification culturelle » et pour finir (page 101) que cette forme d'agriculture *« peut constituer un facteur favorisant la biodiversité pour les zones Natura 2000 »*

Comme vous le constatez Monsieur le Commissaire Enquêteur nous avons une vision active et dynamique de notre domaine qui s'est considérablement développé depuis le début de notre exploitation. Nous avons la fierté de pouvoir y produire aujourd'hui une huile "fruité vert" ou "fruité mur" de bonne qualité fabriquée sur place, pressée dans notre propre moulin à l'huile. Nous gérons la ferme en constante progression et développement, et nous gardons l'espoir pour l'avenir de continuer à accroître sa rentabilité. Et pour cela nous avons besoin du soutien d'un PLU qui nous permettra de poursuivre nos activités agricoles partout sur la ferme.

Dans la vie pratique, c'est-à-dire économique, les entreprises agricoles survivent qu'avec de très petites marges. Notre ferme avec ses 39 ha doit pouvoir utiliser tous les avantages d'être classée agricole "A" pour que l'entreprise survive, également aujourd'hui et dans le futur pour ceux qui prendront la suite, comme c'est le cas pour toutes fermes. A défaut, elle périra et accentuera le phénomène de désertification rurale.

Il est à noter que la faible valeur économique des espaces forestiers méditerranéens découle d'un manque considérable de gestion adaptée de ces milieux et engendre progressivement leur fermeture. Cette évolution menace le caractère paysager et de biodiversité unique de ces espaces et augmente considérablement le risque incendie.

L'agriculture est déjà difficile partout en France et la politique des autorités publiques de décourager les constructions hors des zones urbaines est compréhensible. Mais ce constat ne devrait pas être pris comme une excuse pour paralyser nos efforts considérables à restaurer le Domaine des Escavalins sur la commune de Belgentier. **Nos efforts sont basés sur l'autorisation de la DDA d'exploiter 30 ha et sur l'attitude positive de la Mairie exprimée dans sa lettre de 2003.** Le nouveau PLU ne devrait pas être employé pour restreindre le potentiel de la ferme, ni pour nous ni pour ceux qui prendront la relève.<sup>10</sup>

---

<sup>10</sup> Si la Commune veut vraiment "Préserver les espaces agricoles et favoriser leur reconquête" (un des principes dans sa Révision du PLU), elle aurait aucune hésitation de classer cette ferme comme il faut en zone "A".

À cet égard, le soutien de la Mairie a été, et est toujours, irréprochable mais le revers de cette médaille est aussi valable. Ceci peut changer à l'avenir, et si le nouveau PLU ne nous donne pas le droit de poursuivre les activités agricoles décrites, l'autorité publique pourrait totalement paralyser la ferme sur un caprice et rendre nuls tous les efforts de restauration et les investissements déjà faits.<sup>11</sup>

Nous vous remercions donc par avance pour la bienveillante attention avec laquelle vous voudrez bien étudier nos requêtes en espérant que vous lui accorderez une suite favorable.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur l'expression de nos sentiments les meilleures.



### **Géraldine et Mark Whitcombe-Power**

Liste des Annexes en pièces jointes:

- Annex A Attestation d'Engagement Bio et Déclaration de xx
- Annex B Contrat d'Accompagnement pour la Conversion Bio
- Annex C La carte des Archives à Draguignan qui date des années 1840
- Annex D La lettre de la Mairie concernant les Escavalins du 6 mars 2003
- Annex E L'autorisation d'exploitation de la Direction Départementale de l'Agriculture du Var 22 Avril 2004
- Annex F L'historique de notre travail aux Escavalins
- Annex G Cartographie du domaine, parcelles cadastrales, classification voulue pour le nouveau PLU, et zone chenaie

En copie à: M. le Président de la Chambre d'Agriculture du Var.

---

<sup>11</sup> Qui produirait rien de "durable", en contradiction totale avec le principe de PADD (le Projet d'Aménagement et de Développement Durables) dans ce coin de la commune, et la propriété serait abandonnée à la forêt naturelle avec sa risque d'incendie attendante.